



Avis de Course

LA DOUBLE 2012

Dimanche 09 SEPTEMBRE 2012

Rade de BREST

organisée par la S.R.B

1) Règles :

La régate sera régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2009-2012*,
- les règlements fédéraux,
- les règles de classe des séries monotypes lorsqu'elles s'appliquent,
- le RIPAM (règles spécifiques et règles de route lorsqu'elles s'appliquent),
- les Annexes aux IC type FFV, annexes permanentes du GCI,
- le présent Avis de Course,
- les Instructions de Course spécifiques, les Annexes et les éventuels avenants.

2) Publicité

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3) Admissibilité et Inscription :

- monocoques habitables armés pour une navigation dans la zone < 6 milles,
- équipés d'un émetteur/récepteur VHF OUI
- équipés d'un moteur adapté avec le carburant nécessaire pour naviguer à une vitesse au moins égale à 4 nœuds sur 20 milles NON
- classes du Guide HN admises :
A , B , C , D , E , F , G , L , R1 , R2 , R3 , R4 X,

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- copies de la carte identité voile du bateau, à jour, et de la carte "port de publicité" seront exigées pour l'inscription,
- les licences FFVoile de l'année, avec visa médical d'aptitude, de toutes les personnes embarquées devront être présentées,
- une autorisation parentale devra être fournie pour les mineurs,

La confirmation des inscriptions sera à faire dans les locaux de la S.R.B

LE SAMEDI 08/09/12 DE 18h00 A 20h00

La date et heure limites sont fixées le 09/09/12 a 10h00.

- le montant des frais d'inscription est fixé à 20,00 €,
- il est possible (même souhaitable) de réaliser une pré-inscription par internet. Il suffit de renseigner le formulaire mis en ligne.
- les Instructions de Courses seront disponibles au **Bureau de la S.R.B** le 06/09/12 de 09h00 A 17h00, après confirmation de l'inscription.

4) **programme des courses :**

- **09/09/12 à 13h00** : premier signal d'Avertissement à proximité **du Banc du Corbeau**.
- **09/09/12, 1 à 3** parcours type « **banane** », **et/ou 1** parcours type « **côtier** »,
- le nombre maximum de courses est fixé à **3**,
1 course doit être courue pour valider la régates.

5) **Classements :**

- les classements se feront selon la formule **temps sur temps** du Handicap National,
- la composition des flottes de course sera définie à l'inscription.
- le système de points sera celui du système H du Guide HN.(modif.A4 RCV),
- sauf modification par les Instructions de Course, le départage des ex-æquo sera fait en conformité à A8 des RCV.

6) **Communication Radio**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

7) **Décharge de responsabilité**

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

8) **Assurance**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

8) **Résultats :**

- les résultats de cette épreuve seront intégrés aux championnats :
Championnats du GCI , Championnat du Finistère
Championnat de Bretagne , Classement national des croiseurs
- La proclamation des résultats se fera le **09/09 /12 dans les Locaux de la S.R.B**
- **VERS 18h30**

10) **Informations complémentaires :**

Les inscriptions seront closes le **Dimanche/09/09/12 à 10h00, heure limite.**